



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

1110, chemin Principal
Saint-Joseph-du-Lac (Québec)
J0N 1M0
Tél : 450-623-1072
Fax : 450-623-2889

**DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR
DES TRAVAUX DE REMBLAI ET DÉBLAI
SECTEUR AGRICOLE
DE PLUS DE 200 m³ (262 ve³)**

**Coût 1000\$ + 10 \$/M³ jusqu'à concurrence de 25 000 \$
Dépôt 2 500 \$**

Date de la demande :		Demande reçue le :	
<input type="checkbox"/> Propriétaire		<input type="checkbox"/> Demandeur (procuration obligatoire)	
Nom :	_____	Ville :	_____
Adresse :	_____	Code Postal :	_____
Téléphone :	_____	Courriel :	_____
Emplacement des travaux : _____			
Date prévue des travaux :	_____	Date prévue de la fin des travaux :	_____
		Coût approximatif des travaux :	_____
Exécutant des travaux			
<input type="checkbox"/> Cocher si propriétaire			
Nom :	_____	Téléphone :	_____
Adresse :	_____	Code postal :	_____
Ville :	_____	No RBQ :	_____
		No NEQ :	_____

Documents requis	En annexe
<ul style="list-style-type: none">• Une copie d'un plan identifiant l'ensemble des bâtiments situé sur le terrain• Une description du type d'aménagement projeté• Une copie de l'engagement dûment signé par le demandeur et, si ce demandeur est une personne morale, également par les administrateurs ou dirigeants, à l'effet que le remblai sera exempt de tout contaminant. Cet engagement inclut l'obligation de procéder à la réhabilitation du site, à ses frais, si le remblai contient une contamination supérieure aux critères prévus pour l'usage projeté, conformément aux normes et guides du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs• Une autorisation délivrée par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ou, le cas échéant, une attestation de la commission confirmant qu'aucune autorisation n'est nécessaire pour les travaux visés par la demande• Un rapport produit par un agronome membre de l'ordre des agronomes du Québec contenant les informations suivantes :<ul style="list-style-type: none">○ Une justification agronomique des travaux de déblai ou de remblai projetés○ La nature et la quantité prévues des matériaux qui seront utilisés pour procéder au déblai ou au remblai○ Un plan directeur de drainage des eaux de surface concernant le site pour lequel la demande de déblai ou de remblai est soumise, la manière dont le drainage sera effectué et ses impacts sur les propriétés voisines○ La durée prévue des travaux	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/><input type="checkbox"/><input type="checkbox"/><input type="checkbox"/><input type="checkbox"/>



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

1110, chemin Principal
Saint-Joseph-du-Lac (Québec)
J0N 1M0
Tél : 450-623-1072
Fax : 450-623-2889

**DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR
DES TRAVAUX DE REMBLAI ET DÉBLAI
SECTEUR AGRICOLE
DE PLUS DE 200 m³ (262 ve³)**

**Coût 1000\$ + 10 \$/M³ jusqu'à concurrence de 25 000 \$
Dépôt 2 500 \$**

Documents requis	En annexe
<ul style="list-style-type: none">• Une copie d'un plan d'implantation, préparé par un arpenteur-géomètre membre de l'ordre des arpenteurs-géomètres du Québec montrant :<ul style="list-style-type: none">○ La topographie actuelle et proposée du terrain;<ul style="list-style-type: none">▪ Les cotes d'élévation du niveau fini des rues adjacentes au terrain;▪ Les cotes d'élévation du niveau projeté du sous-sol et du rez-de-chaussée du bâtiment principal, le cas échéant;À la suite des travaux, le requérant doit déposer une attestation de la conformité des travaux préparée par un arpenteur-géomètre membre de l'ordre des arpenteurs-géomètres du Québec• Un engagement écrit et signé par le demandeur à l'effet qu'une étude de caractérisation environnementale sera produite et déposée au Service de l'urbanisme dans les trente (30) jours suivant la fin des travaux de remblai;• Une estimation, réalisée par un membre d'un ordre professionnel compétent en la matière, des frais reliés à l'étude de caractérisation exigée en vertu du présent paragraphe;• Une lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle couvrant toute la durée des travaux jusqu'à un délai d'un (1) mois suivant la date prévue pour le dépôt de l'étude de caractérisation mentionnée au paragraphe précédent, et ce, pour une période d'au moins un (1) an pour un montant équivalent au coût estimé de l'étude de caractérisation, incluant les taxes, émise par une banque à Charte du Canada ou une caisse d'épargne et de crédit.• Si l'étude de caractérisation démontre que les travaux de remblai ont été effectués conformément aux dispositions législatives et réglementaires provinciales et particulièrement à la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) et sa réglementation afférente, la Municipalité libère la lettre de garantie bancaire en la remettant au requérant.• Si, dans le délai prévu au premier paragraphe, le requérant n'a pas déposé l'étude exigée, la Municipalité encaisse la lettre de garantie bancaire et fait réaliser l'étude de caractérisation à même les montants de cette garantie.• La remise, par le requérant, d'une lettre de garantie bancaire permet à la Municipalité d'exiger le paiement des sommes dues dès le 20^e jour qui précède la date d'échéance de la lettre.• Une copie de l'engagement dûment signé par le demandeur et, si ce demandeur est une personne morale, également par les administrateurs ou dirigeants, à l'effet que le remblai sera exempt de tout contaminant. Cet engagement inclut l'obligation de procéder à la réhabilitation du site, à ses frais, si l'étude de caractérisation démontre une contamination supérieure aux critères prévus pour l'usage projeté, conformément aux normes et guides du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.	<p style="text-align: center;">□</p>

Je certifie que les renseignements donnés dans le présent document et ses annexes sont à tous les égards vrais et exacts.

Signature : _____

Date : _____